

Bonjour,

À sa rencontre du 29 octobre 2020, le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS a pris position sur la tenue des assemblées générales annuelles des organismes communautaires.

Considérant :

- le contexte actuel lié à la pandémie de la COVID-19;
- que plusieurs organismes n'ont pas les moyens technologiques pour tenir une AGA virtuelle;
- qu'il revient au CIUSSS de l'Estrie – CHUS d'analyser la reddition de comptes des organismes sur son territoire;

Il a donc été résolu :

- De faire preuve de souplesse au regard des organismes n'étant pas en mesure de tenir une AGA d'ici le 31 décembre 2020;
- D'accepter une résolution du conseil d'administration pour l'adoption du rapport d'activités et du rapport financier des organismes n'étant pas en mesure de tenir leur AGA;
- De demander aux organismes n'étant pas en mesure de tenir leur AGA d'ici le 31 décembre 2020 de déposer leurs documents de reddition de comptes lors de l'AGA 2021.

Comme à l'habitude, veuillez nous faire parvenir vos documents de reddition de comptes à l'adresse courriel : psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Nous espérons que cette décision viendra alléger un peu votre charge d'obligations en ces temps exceptionnels.

Équipe PSOC

Service au développement des RLS et du partenariat

Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQÉPP)